





# ATTENTION

**AVANT DE CONSTITUER TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE, IL EST VIVEMENT RECOMMANDE DE CONSULTER LA BROCHURE DE L'ONISEP - AQUITAINE 'APRES LE BAC GENERAL ET TECHNOLOGIQUE' ET DE S'INFORMER EVENTUELLEMENT AUPRES DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL**

- Constituer autant de dossiers que de vœux formulés, dans la limite de 4.
- La page 1 sera remplie de façon identique sur tous les dossiers constitués.
- Pour les codes informatiques, reporter-vous à la brochure (ONISEP) "Après le bac général et technologique" Vendredi 2004.

## CHAQUE DOSSIER DOIT OBLIGATOIREMENT COMPRENDRE :

1. Pour les candidats au baccalauréat :
  - photocopies du bulletin scolaire du 3ème trimestre de la classe de première
  - photocopies des bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestres de la classe terminale
  - relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées de français
2. Pour les candidats non scolarisés :
  - photocopies des deux bulletins trimestriels de la classe terminale
  - photocopies du relevé des notes obtenues au baccalauréat
3. Pour tous les candidats :
  - une enveloppe autocollante, format 114 x 103, à l'adresse du candidat, affranchie au tarif lettre jusqu'à 20 g
  - une enveloppe autocollante, format 210 x 229, à l'adresse du candidat, affranchie au tarif lettre de 100g

**REMARQUE :** Pour les candidats **COMMUNICATION DES ENTREPRISES** joindre une lettre de motivation.

Les **CANDIDATS NON SCOLARISES DANS UN LYCEE PUBLIC ou PRIVE SOUS CONTRAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX** doivent **obligatoirement** saisir leurs vœux sur **INTERNET** et reporter sur les dossiers (en haut de la première page) le numéro qui est attribué lors de cette saisie.

Une fiche de saisie à remplir en **UN SEUL EXEMPLAIRE** leur permet de préparer cette saisie et d'en conserver une trace pour toute opération ultérieure

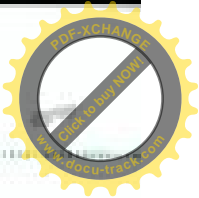
## IMPORTANT

- Tout dossier incomplet ou falsifié, déposé hors-déla ou sans n° de saisie (voir cadre ci-dessus) ne sera pas examiné.
- Le dépôt d'un dossier de candidature ne signifie ni admission systématique, ni inscription définitive dans l'établissement demandé. Les dossiers sont classés par une commission composée des enseignants de la section demandée puis soumis à la commission d'affectation.

**DATE LIMITE D'ARRIVEE DES DOSSIERS  
DANS  
LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL**

**Vendredi 30 avril 2004**

*Date unique pour l'ensemble des sections*



Prénoms : .....

**Baccalauréat**

- technologique : ..... spécialité : ..... option : .....
- général : ..... spécialité : ..... option : .....
- professionnel : ..... option : .....
- diplôme équivalent au bac : .....

- préparé cette année
- obtenu en 2003
- obtenu en .....

**Etudes suivies après le baccalauréat**

Précisez lesquelles : .....

**SYNTHESE DES RESULTATS**

DISCIPLINES MATIERES D'ENSEIGNEMENT GENERAL	CLASSEMENTS EN CLASSE		OBSERVATIONS CONCERNANT LES RESULTATS OBTENUS ET LES PROBLEMES RENCONTRES (à compléter éventuellement)
	Moins de 10	de 10 à 20	
Français - Philosophie			
Histoire - Géographie			
L.V.1 (premier)			
L.V.2 (premier)			
L.V.3 (deuxième ou troisième)			
Mathématiques			
Etrangère (à compléter)			
E.P.S.			
AUTRES ENSEIGNEMENTS selon série			
1 (premier)			
2 (premier)			
3 (premier)			
4 (premier)			
5 (premier)			

Notes de Français du bac	Lang	Coef
--------------------------	------	------

